

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Regu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 084-218401024-20250224-2025_D_29-DE

Berger
Levrault

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 24 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre février à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

Date de la convocation
12/02/2025

Date d'affichage
12/02/2025

Objet de la délibération

Remboursement visite
médicale de Mme ABIBES
Dalila dans le cadre de son
travail

Présents : Mme BONNELLY, Mme BELLANDE, Mme BERNARD, M. BORDE, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. DEBROAS, M. DEVAUX, M. JEAN, Mme MALIVEL, Mme THIERRY, M. TRIBOLLET,

Absents : M. CHOMETTE donne pouvoir à M. BORDE, M. BERGERON, Mme GRAS,

N° 29/25

Madame le Maire explique que Madame ABIBES Dalila, a effectué un déplacement pour une visite médicale d'aptitude dans le cadre de son travail le 12 février 2025 chez le Dr CANNAVO à Cavaillon.

Madame le Maire propose que la Commune lui rembourse les frais du coût de la visite médicale soit 30 €.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, par 13 POUR, de régler la somme de 30 € à Mme ABIBES Dalila.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY

Secrétaire de séance

Gérard DEBROAS

